UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
Connaissance - Action

Décision

Le président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne,

Vu l'article 8 du décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, concernant le recrutement par la voie du Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale, hospitalière et d'Etat (PACTE) ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours ;

Décide

Article 1 : La commission de sélection du recrutement par la voie du Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale, hospitalière et d'Etat (PACTE) d'adjoints en gestion administrative organisée par l'université Paris-Est Créteil Val de Marne est composée ainsi qu'il suit :

Madame BELLANCE Karine, ingénieure d'études classe normale, responsable administrative, université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil, présidente,
Monsieur BILET Nicolas, ingénieur d'études classe normale, responsable BAIP et des formations alternantes et continues, université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil, membre,
Madame FAOUR-GOUMY Julie, chargée relations entreprises, pôle emploi, Créteil, membre.

Article 2 : Le président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18/11/2022

Pour le président et par délégation,
La directrice générale des services adjointe
En charge des ressources humaines

Alice PILETTE